



Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 27 novembre 2014 à la Salle-Prunet

Compte-rendu

Personnes présentes :

Alain ARGILIER Conseiller communautaire Cévenoles Tarnon Mimente, Conseiller général du Canton de Florac
Sandrine BONNAIFOUX, Conseil général de Lozère
Lucie MERSADIER, agent Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
François KONIECZNY, animateur de Terra Rural, Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut Tarn
Damien ROUME, agent Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Bernard BIETTA, conseiller communautaire Pays de Florac et du Haut Tarn
José LOUREIRO, vice-président communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn

Lionel SIBUE, chargé de mission bois-énergie, Chambre de commerces et d'industries de Lozère
Loïc MOLINES, technicien, Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère
Guillaume CABE, chargé de mission Chambre d'agriculture de Lozère
Henri COUDERC, président de la Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Véronique ROSSI, Sous-préfecture de Florac
Etienne METGE, forêt privée
Pierre PLAGNES, conseiller communautaire, Communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de territoire

Organismes Excusés :

Région Languedoc-Roussillon
Syndicat des récoltants de Lozère
Association des Communes forestières
Direction Départementale des Territoires
Office National des Forêts

Fédération de pêche Lozère
Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
Parc National des Cévennes
Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
1 place Paul Comte
48 400 FLORAC

Tél : 04 66 45 69 95 / Fax : 04 66 45 50 49
charteforestiere.gcc@orange.fr



Alain ARGILIER, référent de la charte forestière, ouvre le comité de pilotage et rappelle l'ordre du jour:

- Validation officielle du plan d'actions détaillé de la charte forestière ;
- Présentation des actions de préfiguration ;
- Suite de l'animation

Il remercie l'implication des élus et partenaires dans la charte forestière.

Avant de suivre l'ordre du jour, Henri COUDERC souhaite revenir sur la non participation de la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses. En effet, trois communautés de communes sur les quatre au départ ont décidé de continuer l'animation de la charte forestière. Une seule communauté de communes ne souhaite pas s'engager sur la suite. Or, il est important de continuer cette animation si nous souhaitons lancer les actions prévues, assurer une continuité et montrer notre intérêt aux différents financeurs de la charte forestière.

Les partenaires sont intéressés, et il serait dommage de s'arrêter maintenant.

Nous avons la possibilité d'être aidé sur un poste d'animation, et à des montants importants. Le Conseil général a d'ailleurs déjà donné son accord. Il faut saisir cette opportunité, que l'on n'aura pas forcément à l'avenir. Il est dommage que la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses ne soit pas représentée aujourd'hui, et qu'elle ne suive plus depuis un moment l'avancée de la charte.

Il serait aussi intéressant que la communauté de communes de la vallée de la Jonte puisse intégrer cette charte. D'autant plus que le président de la communauté de communes est également président de l'association des Communes forestières de Lozère, et a donc un intérêt sur les sujets forestiers.

Alain ARGILIER rajoute que la forêt est un enjeu d'avenir sur le territoire. Nous allons dialoguer avec la communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses, ainsi que la communauté de communes de la Vallée de la Jonte, et réexpliquer l'intérêt de la charte forestière.

1. Validation du plan d'actions détaillé de la charte forestière

Le plan d'action est validé par le comité de pilotage.

2. Présentation des résultats et/ou états d'avancement des actions de préfiguration

Nathalie TREMEL présente l'état d'avancement et les résultats des 5 actions de préfiguration :
(voir diaporama ci-joint)

1. Regroupement

Les Cévennes avaient été particulièrement ciblées, de par leur fort morcellement foncier. Des secteurs ont ensuite été prédéfinis et étudiés par le CRPF. Un ou des secteurs de travail seront alors choisis lors d'une réunion prévue l'après-midi du 27/11/2014.

Cette action devrait donc prendre forme courant 2015.

2. Lien agriculture/forêt

Trois agriculteurs ont été rencontrés par le technicien forestier de la Chambre d'agriculture, l'animateur Terra Rural et l'animatrice de la charte forestière, permettant de faire le retour de quatre valorisations : exploitation forestière, piquets, bois-bûche et pratique du sylvo-pastoralisme.

Un courrier a été envoyé par la chambre d'agriculture à environ 400 agriculteurs du territoire de la charte forestière. Les visites de sites auront lieu les 03 et 09 décembre 2014. Celles-ci sont destinées aux agriculteurs et élus du territoire de la charte.

Alain ARGILIER demande à ce que soit rédigé un communiqué pour la presse.

3. Desserte forestière

Quatorze communes ont été rencontrées pour le recensement des points noirs et projets de desserte ou projets de chemin de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Ces rencontres ont permis de soulever plusieurs projets, en lien notamment avec le schéma de desserte du Conseil général (voir diaporama). La rencontre des communes restantes devrait se poursuivre en 2015.

La Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise a apporté son aide et un avis technique sur les questions de desserte.

Henri COUDERC salue la démarche du Conseil général sur le schéma de desserte, qui permet de mettre tout le monde autour de la table et de montrer les différences d'accès au niveau départemental.

Le problème du pont de Cassagnas est soulevé par les membres du comité de pilotage. En effet, celui-ci vient d'être refait, mais il n'est apparemment pas assez large pour les grumiers. De plus, la montée de Fontmort est limitée en tonnage, et ne permet son emprunt par les camions chargés.

Bernard BIETTA fait part de la problématique des engins forestiers ou des camions d'incendies et de secours, qui sont de plus en plus imposants, et ne peuvent plus passer partout aujourd'hui.

4. Bois-énergie

Vingt-trois communes sur les vingt-cinq de la charte, et les quatre communautés de communes ont répondu au questionnaire sur le recensement des chaudières à énergie fossile, communales ou intercommunales.

Un potentiel sur le bois-énergie sur le territoire a donc pu être établi en fonction des réponses, et deux notes d'opportunité ont pu être relancées.

Ces notes d'opportunité sont en cours de réalisation par la mission bois-énergie de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère.

Il est prévu un retour aux communes début 2015, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie.

Le problème des petites chaudières bois, qui ont besoin d'un approvisionnement de bois sec et calibré est soulevé : il a été difficile pour la communauté de communes cévenoles Tarnon Mimente de trouver un approvisionneur qui produise un combustible de qualité.

Pour que la filière se structure au niveau local, il est important que le réseau de chaleur de Florac voie le jour.

5. Bois-construction

Les élus ont acté la rénovation de la maison des services de Florac en bois. Pour que du bois local puisse être utilisé, un tour des entreprises a été effectué. Cela a été bénéfique et a permis de faire ressortir les atouts et contraintes des entreprises.

De plus, un travail sur un cahier des charges a été réalisé, avec l'association des Communes forestières, dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local ».

Pour l'instant, le projet est en attente, pour des raisons financières.

Une information sur l'insertion de bois local dans les marchés publics a également été organisée le 22 septembre 2014.

Henri COUDERC souhaiterait qu'il puisse y avoir un partenariat entre les entreprises et les collectivités pour la mise en place d'un séchoir. Guillaume Cabé suggère d'aller visiter des exemples de séchoirs mutualisés, dans la Chartreuse ou en Auvergne.

3. Suite de l'animation

Il est prévu une année d'animation pour 2015, avec une réunion technique à mi-parcours et un comité de pilotage en fin d'année. Cette première année sera une année test au niveau du fonctionnement de la charte forestière.

Les actions seront suivies au cas par cas, avec si possible un référent élu.

Loïc MOLINES demande à ce qu'une liste des actions en cours soit disponible.

Au niveau des financements de l'animation, Nathalie TREMEL indique que :

- Le Conseil général a validé son soutien financier à la charte forestière pour 2015 ;
- Un dossier doit être déposé auprès de la Région, ainsi que de l'Europe, sans avoir de certitude pour l'instant d'acceptation.

Véronique ROSSI propose que la Sous-préfecture puisse apporter son aide sur l'engagement des communautés de communes dans la charte forestière.

Alain ARGILIER remercie les participants et clôt le comité de pilotage.